



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Sous-Préfecture de Thionville

Thionville, le 12 DEC. 2024

### **Cadre d'intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville Arrondissement de Thionville**

Le nouveau contrat de ville "Quartiers 2030" formalise un projet de territoire au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires pour la période 2024-2030. L'objectif est de permettre à ces quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Pour ce faire, toutes les politiques de droit commun doivent être mobilisées: emploi, éducation, formation, santé, accès aux droits, etc, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne venant qu'en complément.

Comme chaque année, l'État réaffirme son engagement auprès de l'ensemble des acteurs locaux et mobilise des moyens financiers pour soutenir la mise en œuvre de projets structurants et innovants.

Aussi, sous mon autorité, mes services, en collaboration étroite avec les référents politique de la ville de la communauté d'agglomération et des communes, instruiront les projets émergeant au financement des crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147).

Il convient de rappeler la nécessité de présenter des projets clairs et détaillés répondant aux enjeux identifiés dans l'appel à projets 2025. De la même manière, les budgets prévisionnels seront regardés avec une grande attention. Il conviendra donc d'afficher l'ensemble des subventions demandées ou acquises pour un même projet.

Dans le cadre d'une demande de reconduction, un bilan financier sincère, une évaluation qualitative et quantitative construites seront indispensables à l'instruction.

Enfin, pour donner plus de visibilité à vos actions et réduire les démarches administratives, vous pouvez proposer vos projets de manière pluri-annuelle. La pertinence du projet pourra donner lieu à une convention pluriannuels d'objectifs avec l'Etat.

Pour finir, comme pour toutes les actions financées par l'État, les projets doivent s'inscrire dans le contrat d'engagement républicain (à retrouver sur <https://www.associations.gouv.fr>) et plus largement les porteurs de projet devront obligatoirement s'engager à promouvoir et garantir le respect de la laïcité et des valeurs de la République pour toutes et tous. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Je vous remercie de votre engagement, précieux et indispensable, au service des habitants des quartiers prioritaires et vous assure de la disponibilité de mes services à vos côtés pour y concourir.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'DESCHAMPS', is written over a faint, circular stamp. The signature is positioned above the printed text 'Le Sous-Préfet, Philippe DESCHAMPS'.

Le Sous-Préfet,  
Philippe DESCHAMPS